

**DECISION N° 20230522_P_070
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Cycle de l'eau****Objet : Signature d'un contrat avec VDI pour une prestation similaire de maîtrise d'œuvre pour des travaux complémentaires au programme travaux d'assainissement 2022.****Le Président,****N° 20230522_P_070****Décide**

De signer un contrat avec :

OBJET**VDI SARL
46 RUE DE LA TELEMATIQUE
LE POLYGONE
42 000 SAINT ETIENNE****N° SIRET 799 483 987 00019**

Pour une mission de prestation similaire de maîtrise d'œuvre pour des travaux complémentaires au programme travaux d'assainissement 2022.

Montant : 4 500 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture

Le :

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 22 mai 2023

Le Président,

Frédéric GIRODE

